

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 12 mars 2018

Le douze mars deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Comité d'administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le cinq mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la salle polyvalente de Oison sous la présidence de Madame Christiane PREBAY.

Etaients présents :

Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE : Monsieur Gérard ROCK Maire, Madame Christiane PREBAY, Monsieur Christian LEGENDRE,

Commune de MONTIGNY : Madame Aurore MOREAU,

REPRESENTANTS DE LA C.C.P.N.L. : Monsieur Daniel POINCLOUX, Monsieur Thierry IMBAULT, Madame Laëtitia CHATELAIN, Monsieur Jean-Claude CHANTEAU, Monsieur Dominique GAUCHER, Monsieur Jérôme TESTA, Monsieur Alain THUILLIER, Monsieur Vincent VANNIER, Madame Nathalie FOURNIQUET.

Pouvoirs : Madame Marie-Claire DAUNAY donne procuration à Monsieur Gérard ROCK, Monsieur Jean-François DESCHAMPS donne pouvoir à Monsieur Christian LEGENDRE, Monsieur Christian MASSEIN donne procuration à Dominique GAUCHER, Monsieur Fabrice MERET donne procuration à Aurore MOREAU.

Secrétaire de Séance : Madame Laëtitia CHATELAIN.

Le précédent compte rendu du conseil syndical est approuvé à l'unanimité.

1. Compte administratif 2017

Après une présentation détaillée des recettes et dépenses l'exercice 2017 laissant apparaître :

En section de fonctionnement :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Un total de dépenses de | 412 725,98 € |
| Un total de recettes de | 460 266,65 € |
| Soit un excédent de fonctionnement de | 47 540.67 € |

En section d'investissement

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Un total de dépenses de | 795 089,80 € |
| Un total de recettes de | 1 006 574,31 € |
| Soit un excédent d'investissement de | 211 484 .51 € |

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Reste à Réaliser en dépense de | 960 387.29 € |
|--------------------------------|--------------|

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Reste à Réaliser en recette de | 960 387.29 € |
|--------------------------------|--------------|

Le Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Alain THUILLIER, doyen d'âge, hors de la présence de Madame Christiane PREBAY, Présidente,

Approuvé à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017

2. Compte de gestion 2017

Le Conseil Syndical ayant constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017.

En section de fonctionnement :

| | |
|-------------------------|--------------|
| Un total de dépenses de | 412 725,98 € |
| Un total de recettes de | 460 266,65 € |

En section d'investissement

Un total de dépenses de 795 089,80 €

Un total de recettes de 1 006 574,31 €

Reste à Réaliser en dépense de 960 387.29 €

Reste à Réaliser en recette de 960 387.29 €

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017.

3 Affectation de résultats

Avec le report des années antérieures, le résultat d'exécution du Budget à la clôture de l'exercice 2017 apparaît comme suit :

Un excédent de fonctionnement de 47 540.67 €

Un excédent d'investissement de 168 345.88 €

Les 'excédents de fonctionnement et d'investissement seront affectés au Budget Primitif 2018 de la façon suivante :

Au compte R002 Résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 47 540.97 €

Au compte R 001 Résultat d'investissement reporté pour un montant de 168 345.97€ €

4 Vote du Budget Primitif

Madame la Présidente présente le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement 457 575,00 €

Section d'investissement 1 222 023,00 €

Le vote de la section fonctionnement est proposé au chapitre.

Le vote de la section investissement est proposé à l'opération.

Le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité des membres présents.

5 Participation des communes

En application des règles de répartition des dépenses entre les communes,

« La participation des communes est répartie pour moitié proportionnellement au nombre d'habitants, pour moitié proportionnellement au nombre d'élèves scolarisés au SIRIS »

Considérant qu'après établissement du Budget 2018, il apparaît que les dépenses de fonctionnement doivent être équilibrées par une participation de 304 625,00 €.

L'assemblée délibérante à l'unanimité décide de fixer les participations du SIRIS, en intégrant le paiement des dérogations scolaires suite à la prise de compétence scolaire par la CCPNL, comme suit : aux communes d'Aschères le Marché, de Montigny et à la Communauté de Communes de la Plaine Nord Loiret représentant les communes d'Attray, Crottes en Pithiverais et Oison du SIRIS

| | Nbre hab, | Dérogations 2017/2018 | Nbre élèves | Total élèves | Part. / habitants | Part / élèves | Participations |
|------------------------|--------------|--------------------------|-------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| ATTRAY | 216 | 3 | 22 | 25 | 15 504,01 | 16 484,04 | 31 988,04 |
| CROTTES-EN-PITHIVERAIS | 344 | 2 | 36 | 38 | 24 691,56 | 25 055,74 | 49 747,30 |
| OISON | 141 | 0 | 12 | 12 | 10 120,67 | 7 912,34 | 18 033,01 |
| S/total CCPNL | 701 | 5 | 70 | 75 | 50 316,24 | 49 452,11 | 99 768,35 |
| ASCHERES-LE-MARCHE | 1166 | 2 | 123 | 125 | 83 692,92 | 82 420,18 | 166 113,10 |
| MONTIGNY | 255 | 5 | 26 | 31 | 18 303,34 | 20 440,21 | 38 743,55 |
| TOTAL | 2 122 | 12 | 219 | 231 | 152 312,50 | 152 312,50 | 304 625,00 |

5 Participation des communes au remboursement d'emprunt

Madame la Présidente, présente aux membres du SMIIS, le calcul de la répartition des remboursements d'emprunts réalisés pour les travaux. La commission des finances réunie le 29 janvier 2018 propose un calcul réparti sur une pondération par habitants et élèves des cinq dernières années de 2014 à 2018. Elle propose de conserver le pourcentage ainsi calculé pour cette année et les suivantes.

Le montant du remboursement d'emprunt à rembourser pour 2018 est de 13 290.37€.

| | Moy, hab, | Moy, élèves | Part. pror, habitants | Part, pror, élèves | Participations | ⊘ |
|------------------------|--------------|-------------|--------------------------|-----------------------|------------------|---------------|
| ATTRAY | 217 | 23 | 677,63 | 679,29 | 1 356,92 | 10,21 |
| CROTTES-EN-PITHIVERAIS | 336 | 38 | 1 049,24 | 1 122,30 | 2 171,54 | 16,34 |
| OISON | 138 | 12 | 430,94 | 354,41 | 785,35 | 5,91 |
| S/total CCPNL | 691 | 73 | 2 157,81 | 2 155,99 | 4 313,80 | 32,46 |
| ASCHERES-LE-MARCHE | 1185 | 126 | 3 700,44 | 3 721,30 | 7 421,75 | 55,84 |
| MONTIGNY | 252 | 26 | 786,93 | 767,89 | 1 554,82 | 11,70 |
| TOTAL | 2 128 | 225 | 6 645,19 | 6 645,19 | 13 290,37 | 100,00 |

Après délibération les membres de l'assemblée à l'unanimité décident :

De fixer le montant de participation des communes au remboursement d'emprunt comme mentionné dans le tableau ci-dessus

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier

6 Budget pédagogique

Madame la Présidente propose aux membres de l'assemblée que les montants attribués pour les dépenses pédagogiques, la coopérative scolaire, les sorties scolaires et les intervenants restent inchangés, à savoir :

- Budget pédagogique : 56€ par élève (42€ en pédagogie et 14€ en photocopie)
- Coopérative scolaire : 5€ par élève
- Classe découverte : 160€ par élève pour sa scolarité
- Sorties scolaires Ecole Maternelle : une enveloppe globale de 1 500€
- Sorties scolaires Ecole Élémentaire : une enveloppe globale de 3 000€
- Intervenants une enveloppe globale : pour les deux écoles de 7 100€

7 Suivi des travaux

Madame la Présidente indique aux membres de l'assemblée que la commission des finances s'est réunie le 1er mars 2018 pour arrêter le choix du fournisseur de plaquettes pour la saison de chauffe 2017/2018.

Après analyse :

- des prix,
- de la granulométrie
- du taux annoncé d'hygrométrie des plaquettes et de l'engagement pris sur sa régularité,

la Société EURL BEST est la mieux disante avec un montant de 33.9€ TTC du MWH pour un taux d'hygrométrie régulier voisin de 25%.

Après délibération les membres de l'assemblée à l'unanimité décident :

D'autoriser Madame la Présidente à commander les plaquettes à la Société EURL BEST

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier

L'achat d'une sonde de mesure de cette hygrométrie aurait l'avantage de fournir un relevé rapide avant déchargement de la livraison et réduirait les contrôles avec la méthode dite du micro ondes. L'association « Arbocentre » va être interrogée sur les retours d'expériences en ce domaine.

Madame la Présidente précise qu'elle a adressé au liquidateur de la Société EVL le constat d'huissier effectué par Maître RUSSEIL de Pithiviers.

La Société SECAM a été mise en demeure de terminer ses travaux.

6 Affaires diverses

- Madame la Présidente informe les membres de l'assemblée sur les arrêts maladie d'agents, et sur le départ d'un agent à la retraite au 1^{er} juillet 2018. La commission du personnel se réunira prochainement pour l'organisation de la pause méridienne à compter de septembre 2018.
- Madame la Présidente informe les membres de l'assemblée de l'intervention de la MAE sur le thème de la prévention violence-harcèlement. Elle doit se dérouler au 3^{ème} trimestre.

A vingt-deux heures trente l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Christiane PREBAY
Présidente

Daniel POINCLOUX
1^{er} Vice-Président

Jean-François DESCHAMPS
2^{ème} Vice-Président
Procuration à C.LEGENDRE

Commune d'Aschères le Marché : Gérard ROCK, Maire

Christian LEGENDRE

Marie Claire DAUNAY
Procuration à G. ROCK

Commune de Montigny : Christian MASSEIN, Maire
Procuration à D.GAUCHER

Aurore MOREAU

Fabrice MERET
Procuration à A MOREAU

Représentants de la C.C.P.N.L. :

Laëtitia CHATELAIN
Secrétaire

Dominique GAUCHER

Jean-Claude CHANTEAU

Thierry IMBAULT

Nathalie FOURNIQUET

Jérôme TESTA

Alain THUILLIER

Vincent VANNIER

